

<https://enseignants.se-unsa.org/Qu-est-ce-que-l-action-sociale>



Enseignants de l'Unsa

Qu'est ce que l'action sociale ?

- Mon argent et moi - Mes prestations - Les autres aides -

Date de mise en ligne : mardi 17 septembre 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Qu'est ce que l'action sociale ?

L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leur famille.

Vous pouvez en bénéficier si vous êtes enseignant, personnel d'éducation, titulaires ou pas (attention à la durée du contrat en cours). Les personnel retraités ainsi que les veufs(ves) et orphelins à charge sont également bénéficiaires.

Les AVS-i, les AVS-co et les AED bénéficient uniquement des Action Sociale d'Initiative Académique.

L'action sociale peut se décliner sous forme d'une **aide financière**, notamment dans les **domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs**, ainsi que pour faire face à des situations difficiles.

- Les personnels titulaires, non titulaires (contrat en cours de 10 mois minimum pour les PIM et contrat en cours de 6 mois minimum pour les ASIA), les personnels retraités de l'enseignement public et privé résidant dans l'académie, leurs veufs(ves) et orphelins à charge.
- Les AVS-i, les AVS-co et les AED bénéficient uniquement des ASIA.

Chaque prestation à sa propre réglementation. Généralement, le bénéfice de l'action sociale implique une participation du bénéficiaire à la dépense engagée. Cette participation tient compte, sauf exception, de son revenu et, le cas échéant, de sa situation familiale.

Vous trouverez ci-après, des fiches spécifiques aux prestations qui relèvent d'une réglementation interministérielle :

- [AIP \(Aide à l'Installation des Personnels\)](#)
- [CESU 0-6 ans](#)
- [Chèques vacances](#)
- [PIM \(Prestations Inter Ministérielles\)](#)

A ces prestations s'ajoutent des [ASIA \(prestations d'Action Sociale d'Initiative Académique\)](#).

Action sociale, pour plus d'équité !

Dans le contexte actuel de crise et de gel des salaires des fonctionnaires, l'action sociale prend toute son importance...

Un rapport(1), commandé dans le cadre du CIAS(2) et remis au ministre de la Fonction publique, pointe la faiblesse de l'action sociale tout particulièrement dans l'Éducation nationale.

Là où le ministère de l'Économie et des finances donne 1000 euros par agent, celui de l'Éducation nationale y consacre tout juste 80 euros... Douze fois moins !

La moyenne est de près de 500 euros par agent sur l'ensemble des ministères. Les agents du Men apparaissent, une fois de plus, comme les parents pauvres du système.

Le SE-Unsa demande que l'organisation de l'action sociale interministérielle soit renouvelée. L'équité et l'efficacité

doivent être les deux principes qui guident ce renouveau.

Des avancées

Dans les différentes instances où le SE-Unsa siège (au sein de la CNAS avec l'Unsa-Éducation, et au sein du CIAS avec l'Unsa-FP), notre travail a commencé à payer :

- création d'une tranche à 30% pour les chèques-vacances, revalorisation des barèmes d'attribution,
- augmentation des montants alloués dans le cadre des CESU,
- multiplication par 3 des réservations de places en crèche en 2 ans.

Le combat syndical est pourtant loin d'être gagné et nous portons avec obstination d'autres revendications telles l'**instauration d'un titre restaurant pour tous les agents** n'ayant pas accès à un restaurant administratif ou interadministratif et l'optimisation de la **réservation de logement pour les fonctionnaires**. Nous travaillons aussi à la **création d'une prestation étudiants**. Plus que jamais offensifs pour que cela change et qu'une politique volontariste soit menée.

Pour en savoir plus, contactez votre section locale du SE-Unsa.

(1) Rapport de l'IGAS/CGEFi d'octobre 2011.

(2) Comité interministériel d'action sociale ; le SE-Unsa y siège au titre de l'Unsa-FP.